



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE LEVALLOIS

---

Caisse des Ecoles



**Lundi 26 juin 2023**

## **Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 avril 2023**

Les points suivants figuraient à l'ordre du jour de cette séance :

- Formation et recyclage « Prévention et secours civiques de niveau 1.  
Approbation de la convention avec l'Association Levallois Sporting Club Sauvetage.  
Année scolaire 2022/2023
- MAPA- Renouvellement du marché des plateaux repas pour le personnel des crèches
- MAPA -Organisation des classes de découvertes pour enfants. Année scolaire 2023 à 2026. Autorisation de signature des marchés.

**Approuvé à l'Unanimité**

## **Affectation du compte de gestion 2022 du Receveur Municipal**

Le compte de gestion 2022 du Receveur Municipal, est **approuvé à l'Unanimité**.

## **Approbation du compte administratif 2022**

Comme le veulent l'usage et la règle en la matière, un président de séance a été désigné pour l'approbation du compte administratif.

Le compte administratif 2022, est **approuvé à l'Unanimité**

## **Affectation du résultat 2022- Budget de la Caisse des Ecoles**

L'affectation du résultat 2022 est **approuvé à l'Unanimité**.

## **Approbation du Budget supplémentaire 2023**

Le budget supplémentaire 2023 de la Caisse des Écoles arrêté en équilibre est **approuvé à l'Unanimité**.

## **Participation de la Caisse des Ecoles aux séjours des clubs adolescents**

La Ville de Levallois organise des séjours avec les clubs adolescents et préadolescents.

Le montant de la participation familiale étant une charge supplémentaire pour certaines familles rencontrant des difficultés financières, le Conseil d'Administration décide de prendre en charge une partie des frais de séjour pour un montant total de 727,29 €.

**Approuvé à l'Unanimité**

## **Convention de groupement de commandes entre la Ville et la Caisse des Ecoles en vue de la passation de marchés relatifs à l'acquisition et l'installation de divers équipements, appareils et matériels pour la pratique du sport. Autorisation de signature**

La Ville et la Caisse des Écoles de Levallois constatent avoir recours à des marchés semblables relatifs à l'acquisition et l'installation de divers équipements, appareils et matériels pour la pratique du sport.

Compte tenu des économies escomptées par la mutualisation de la procédure de passation des marchés, les deux entités ont souhaité unifier leurs commandes, en constituant un groupement de commandes, en application des dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique. Une convention définissant ses conditions de fonctionnement a ainsi été établie.

La Ville propose d'être le coordonnateur du groupement. À ce titre, la Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés sera celle de la Ville. Elle attribuera les marchés et rendra son avis lorsque celui-ci est requis en cas de modifications.

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention de groupement de commandes et d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**Approuvé à l'Unanimité**

## **Convention de cours de sauvetage avec le LSC pour les enfants des centres de loisirs**

Dans le souci de renforcer l'apprentissage de la natation et la découverte des gestes de sauvetage aquatique pour les enfants, l'Association "Levallois Sporting Club – section Sauvetage" – se propose, d'organiser cours de sauvetage aquatique sous la forme de stage pour les enfants des centres de loisirs

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la convention pour la prise en charge de ces interventions.

**Approuvé à l'Unanimité**

## **Convention des formations de secourisme avec le LSC pour le personnel de la Petite enfance. Année 2023/2024**

Dans le souci de renforcer la sécurité des activités proposées aux enfants, l'Association "Levallois Sporting Club – section Sauvetage" – se propose, d'organiser des formations pour les personnels de la Petite enfance (crèches, jardins de découvertes, jardins d'enfants...).

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la convention pour la prise en charge de ces interventions.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame BOURDET-MATHIS, lève la séance à 20 heures.